République Française - Département de l'Ain

Canton de VONNAS

Commune de CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT

Nombre de Conseillers en exercice: 14
Nombre de Conseillers présents: 9
Nombre de pouvoirs: 1
Date de la Convocation: 21/03/23
Date d'affichage: 21/03/23

Envoyé en préfecture le 03/04/2023 Reçu en préfecture le 03/04/2023

100204

Je certifie le p Publié le 28/03/2023

conformémen ID: 001-210101366-20230328-230322-DE

en vigueur, pour avoir été transmis à Monsieur Le Préfet, qui en a accusé réception le : et notifié ou publié le :

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtes de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline et WEBER Corinne, GABILLET François, TEPPE Sébastien et VARLET Geoffrey.

Étaient excusés: DREYFUS Eric a donné procuration à M VARLET Geoffroy,

Était absente : Mme TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, CONTASSOT Pierre-Olivier et GONNARD Pierre.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

Délibération n°230322 : Demande de subventions - budget 2023

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande reçue par l'association Les PEP 01. Après prise de connaissance de ces demandes, le Conseil Municipal, à la majorité des voix décident de :

> Verser une subvention aux PEP 01, pour l'année 2023;

La Secrétaire

Noëlle MARMIER

-> Les PEP 01

50€

> Charge M. Le Maire, de signer tous les documents nécessaires à l'application de la délibération ciavant mentionnée.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme,

Le 28 mars 2023 Le Maire.

Dominique BOYER

